

# Les Délices d'Angèle

## Contrat d'engagement réciproque Confitures, Jus de fruits, Sirop Saison 2019/2020

- ✚ Préambule Conformément aux statuts et au règlement intérieur, l'AMAP des Gourmets de Velaine a pour objet d'entretenir un partenariat entre Angélique Oudin, productrice de fruits à Domgermain et un groupe ouvert d'adhérents désirant consommer de manière alternative en soutenant une agriculture locale, socialement équitable et écologiquement respectueuse dans un esprit de coopération et de solidarité.

### Objet :

- ✚ Le présent contrat a pour objet la fourniture mensuelle (sauf en cas d'un nombre de contrats insuffisants, il sera convenu avec l'adhérent d'une distribution trimestrielle), par le producteur à l'adhérent de ce contrat, de jus et/ou confitures et/ou sirops et/ou vinaigres :
- Les confitures et/ou gelées : les parfums proposés se feront en fonction des fruits de saison de mes vergers et en fonction de mon imagination. Possibilité de choisir entre plusieurs parfums, m'appeler (06.77.07.25.58) la semaine avant la distribution ou m'envoyer un mail ([angel.oudin@free.fr](mailto:angel.oudin@free.fr)) pour connaître les parfums disponibles.
  - Jus proposé : Jus de pomme, pomme/poire, pomme/coing en bouteille d'un litre.
  - Sirops : Issu de mes jus de fruits ou de plantes. A utiliser froid (avec de l'eau plate ; eau gazeuse ; limonade ; pour élaborer un kir ; sur des crêpes, dans un yaourt...) ou a chaud pour une infusion instantanée (mettre un volume de sirop pour 6 à 7 volumes d'eau chaude). Possibilité de choisir entre plusieurs parfums, m'appeler la semaine avant la distribution ou m'envoyer un mail pour connaître les parfums disponibles.
  - Vinaigres : Vinaigre de cidre issu de l'agriculture biologique, transformé avec les fruits de mes vergers ou fleurs/fruits issus de cueillette sauvage.

	Nombre de pots/bouteilles souhaités par distribution	Prix	Total
Confiture de saison	.....	5,00€/pot de 370 grammes	.....€
Confiture d'Eglantine*	.....	6,00€/pot de 250 grammes	.....€
Gelée de saison	.....	5,00€/ pot de 370 grammes	.....€
Jus de pomme	.....	3,00€ le litre	.....€
Jus de pomme-poire	.....	3,20€ le litre	.....€
Jus de pomme-coing	.....	3,50€ le litre	.....€
Sirop	.....	5,00€ la bouteille de 25 cl	.....€
Sirop de Prunelle*	.....	6,00€ la bouteille de 25 cl	.....€
Formule 1**	1 pot de confiture ou gelée, 1 bouteille de jus, 1 bouteille de sirop	12,50€	.....€

Formule 2**	2 pot de confiture ou gelée, 2 bouteille de jus, 2 bouteille de sirop	25,00€	.....€
Formule 3**	4 pot de confiture ou gelée, 4 bouteille de jus, 2 bouteille de sirop	40,00€	.....€
Bon libre	Consommez votre bon dans l'année comme vous le souhaitez, en commandant par téléphone ou mail la semaine précédent une distribution. Possibilité de choisir parmi des confitures, gelées, jus de fruits ou panier garni ...	Montant à définir selon vos envies	.....€
Sous Total			.....€
Total (sous total x 9 distributions)			.....€

\*Pour la confiture d'Eglantine, Sirop de Prunelle, il est possible de demander un nombre de pots pour l'ensemble des distributions pour l'année, ils seront ensuite répartis à votre demande dans les paniers.

\*\* Il est possible de rajouter aux formules, des bouteilles de jus de pommes ; pomme/poire ; pomme/coing en plus dans la case prévue à cet effet.

### Durée du contrat et livraison :

- ✚ Le présent contrat s'étend du mardi 07 juin 2019 au 07 février 2020 et compte 9 distributions au total soit 1 fois par mois sauf en cas d'un nombre de contrats insuffisants, il sera convenu avec l'adhérent d'une distribution trimestrielle.
- ✚ Chaque adhérent a la responsabilité de s'organiser pour faire récupérer son panier par une personne qu'il aura désignée lors de ses absences.
- ✚ La distribution des produits est effectuée le 1 er mardi du mois entre 17h30 et 19h00 à VELAINE EN HAYE, ZAC DU RELAIS.
- ✚ Les adhérents s'engagent :
  - à venir retirer chaque semaine leur commande ou à la faire récupérer par une personne de leur choix après en avoir averti un référent de l'AMAP
  - à participer au moins deux fois dans la saison à l'organisation d'une distribution de paniers pour contribuer au fonctionnement général de l'AMAP ; le cas échéant, à ramener, au point de distribution la fois suivante, les conditionnements vides pour permettre une rotation des emballages.

### Conditions de règlement :

- ✚ Le règlement se fait par chèque, à la signature du contrat ou, au plus tard, lors de la première distribution. Les chèques sont à libeller à l'ordre de : Les Délices d'Angèle.
- ✚ Le présent contrat, contresigné par le producteur et par l'AMAP des Gourmets de Velaine, tient lieu de reçu du paiement.

### Défection de l'adhérent :

- ✚ Le mode de fonctionnement en AMAP implique un engagement annuel des adhérents et la stabilité des effectifs sur la durée de la saison. La défection d'un adhérent n'est donc possible qu'en cas de force majeure. Cette défection implique l'obligation pour l'adhérent de trouver un remplaçant jusqu'à la fin du contrat en cours et dans tous les cas, l'adhérent, initialement titulaire du contrat, le reste jusqu'à son terme.

### Validité du contrat :

- ✚ Le présent contrat n'est valable qu'à la remise au référent de l'AMAP du règlement correspondant.

### Engagements :

- ✚ Je, soussigné(e) ..... Adresse  
:..... Tel  
:..... Mail :.....  
m'engage à venir récupérer ma commande à chaque distribution ou le cas échéant à le faire récupérer par une personne de mon choix.
- ✚ Je choisis la formule de règlement suivante (cocher une case) :
  - Règlement en une fois : .....€
  - Règlement en deux fois : 2 chèques d'un montant de .....€
  - Règlement en trois fois : 3 chèques d'un montant de .....€
- ✚ Je, soussigné, Angélique Oudin, m'engage à produire et livrer mes confitures/jus et sirops aux adhérents de l'AMAP des Gourmets de Velaine, à raison de 9 distributions pendant la période du 07 juin 2019 au 07 février 2020. Je m'engage à tout mettre en œuvre pour satisfaire les adhérents de l'AMAP. En cas d'impossibilité d'honorer mes engagements (accident, etc.), le remboursement des sommes avancées se fera en accord avec une décision de l'AMAP Des Gourmets de Velaine.
- ✚ Contrat réalisé en trois exemplaires le ..... / ..... / 2019

Signature,  
précédée de la mention « lu et approuvé »  
Adhérent,

Signature,  
Précédée de la mention « lu et approuvé »  
AMAP des Gourmets de Velaine, Producteur,